

Georgipolitain

Avril 2022

Sommaire

Elections, journée citoyenne, enquête publique, 8 mai page 1

Vie municipale et communautaire pages 2 & 3

Comptes administratifs 2021 & Budget 2022 page 4

Marquer les esprits (suite) page 5

Vie associative, Communication page 6

Enquête publique :

Pour répondre à la demande du cabinet médical situé 203 rue de Puyravault qui souhaite s'agrandir, la municipalité propose la vente d'une partie du domaine public jouxtant le cabinet médical. De ce fait une enquête publique sera ouverte en mairie du 21 avril au 5 mai 2022 inclus, aux heures d'ouvertures. Le commissaire enquêteur sera présent le 21 avril de 9h à 11h et le 5 mai de 10h à 12h.

Un registre sera ouvert en mairie pour recueillir toutes les observations pendant la durée de l'enquête ; le dossier est consultable sur le site internet rubrique « Actualité ».



Voter, nettoyer, s'inscrire, participer, comprendre, savoir, sont les verbes que vous pourrez rattacher à l'un des articles de ce flash infos. Celui-ci complète ou résume ou bien encore appelle à étendre vos lectures via les moyens numériques Facebook, Intramuros et le site internet.

Lisez cela dans ce flash infos n°11-2022.



Élections :

Les georgipolitains votent salle de l'ancienne école des Garçons, rue Léopold et Jules Bayle, située face aux ateliers municipaux - parking à proximité, accès aux personnes en situation de handicap.

L'élection présidentielle : elle aura lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00. Le dépouillement est public.

Les élections législatives : elles auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. Le dépouillement est public.

Les inscriptions sur la liste électorale : si les inscriptions pour voter à l'élection présidentielle sont closes depuis le 4 mars 2022, les inscriptions pour voter aux élections législatives restent possibles jusqu'au 6 mai 2022. La conduite à tenir est décrite sur le site internet ou si vous préférez, adressez vous à la mairie de la commune.

Journée citoyenne :

Le samedi 9 avril à 9h devant les ateliers municipaux, le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et la commission animation vous invitent pour une matinée de nettoyage de la commune – ramassage des déchets, sa 5^{ème} édition. Se munir de gants, de son gilet jaune, et... de son pique-nique pour le midi. Les jeunes sont encadrés par les élus de la commission animation. Les participants seront conviés à un pique-nique qui aura pour thème le Zéro Déchet. Comment préparer un pique-nique zéro déchet ? Voici quelques idées :

- Pour vos boissons, optez pour des bouteilles en verre, gourdes ou thermos
- Apportez verres, couverts et ustensiles réutilisables de la maison, prévoyez vos serviettes en tissu
- Eviter les emballages, privilégiez la cuisine maison
- Choisissez des contenants réutilisables (boîtes en verre, saladier, assiettes...) pour transporter vos préparations
- Protégez vos plats avec un tissu, une serviette ou un bee's wrap pour ne pas tomber dans le piège du papier aluminium ou le film étirable transparent.

Allez, même si vous rencontrez certains freins à la préparation de pique-nique, l'idée est simplement de limiter au maximum nos emballages !

Cérémonie du 8 mai :

Le 8 mai nous commémorons l'anniversaire de la victoire de 1945, occasion de se rappeler du sacrifice de nos ancêtres pour notre liberté. Cette année, la tragédie en cours en Ukraine sera dans toutes nos têtes, reproduisant l'image de guerres que l'on croyait terminées. Rendez-vous à 10h30 au monument aux morts. Pendant cette cérémonie, les enfants du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) liront des textes.

Vie municipale...

Conseils municipaux du 24 février et 24 mars : décision principale (voir le détail sur le site internet ou les affichages publics)

- Les points principaux délibérés en conseil sont les comptes administratifs 2021, le budget 2022 et les taux d'imposition 2022 développés dans ce flash infos en page 4
- A propos de l'augmentation de la TEOM, Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères, Alexandre Boucherie conseiller municipal et employé Cyclad « chargé de mission zéro déchet » vous apporte les précisions suivantes :
Les cotisations auprès des CdC adhérentes vont augmenter de 5,50€/h. Les raisons à cela :
 - Augmentation de la Taxe Générale des activités polluantes (taxe de l'Etat sur les déchets incinérés ou enfouis) qui était de 18€/t en 2018 et qui va passer à 65€/t en 2025. Entre 2020 et 2022 cette augmentation est de 122% soit 380 000€ pour l'année 2022.
 - Entre 2020 et 2021, les ordures ménagères ont augmenté de 5,6% et le tout-venant en déchetterie de 20%
 - Sur notre territoire, notre capacité d'incinération ne concerne que 2/3 de la production d'ordures ménagères. Le reste, comme le tout-venant en déchetterie, part en centre d'enfouissement chez des opérateurs extérieurs. Le coût de traitement passe de 52€/t en 2021 à 82€/t en 2022 soit une augmentation de 450 000€.
 - Pour information, la somme payée par les habitants via le paiement de la TEOM couvre environ 56% du coût du service public de gestion des déchets. Le reste provient des subventions touchées par le tri et la revente des matériaux. Sans le tri le coût serait 40% plus élevé.
 - Le coût moyen estimé en 2022 sera de 89,50€/h.

Ces augmentations touchent l'ensemble des collectivités sur le territoire national. A titre d'exemple, dans un département voisin, c'est une augmentation de 20€/h, passant ainsi à 134€/h en moyenne.

Le tri des déchets (tri des emballages, des biodéchets, des déchets en déchetterie...) est l'un des piliers dans la lutte de la protection de l'environnement. Les communes et les CdC ont délégué cette compétence au syndicat mixte Cyclad, mais le syndicat ne peut maîtriser ces inflations que si les élus s'emparent de ces sujets. Trier est donc utile non seulement pour recycler mais aussi pour maîtriser la hausse des coûts de la gestion des déchets imposée par la loi. Motivez vos voisins, vos familles et amis à participer à la collecte des biodéchets. Soyons nous-mêmes exemplaires lors de nos manifestations.

Scolaire / inscriptions :

Maternelle : Les dossiers d'inscription en Petite Section seront envoyés par email le 8 avril aux familles concernées, ils devront être retournés avant début juin à la maternelle. Nous vous rappelons qu'une inscription en mairie est indispensable avant l'admission à l'école. Une journée porte ouverte est prévue, les créneaux seront indiqués aux familles ultérieurement.

Elémentaire : Les dossiers d'inscription seront distribués aux futurs CP avant les vacances de Printemps et seront à retourner à l'école élémentaire avant le 13 mai. Pour les élèves arrivant d'une autre commune, une inscription préalable en mairie est indispensable. Une journée porte ouverte sera organisée, la date sera donnée ultérieurement. Les futurs élèves de CP déjà scolarisés à la maternelle de Saint Georges du Bois seront également accueillis courant juin par petits groupes sur un temps de classe de CP.

Attention : Pour toute famille résidant hors de la commune, une demande de dérogation est à faire obligatoirement auprès de la mairie pour toute inscription en Petite section ou CP.

Voirie / marquages :

Un audit de voirie a été réalisé par le syndicat de la voirie et les arrêtés municipaux ont été réactualisés. Pour le bon fonctionnement de la circulation dans la rue des Distilleries, des peintures routières ont été mises en place ainsi que des balises matérialisant les stationnements. Ces emplacements balisés ont pour but de réduire la vitesse et de sécuriser cette rue.



N'attendons pas un drame pour faire chuter ces vitesses excessives !

Un arrêt minute (matérialisé en bleu) fait face à la boulangerie. Il permet d'optimiser la rotation des véhicules stationnés dans cette zone et permet la fluidité du trafic.



Pour rappel, l'emplacement matérialisé par une ligne jaune continue signifie qu'il est interdit de stationner votre véhicule à cet endroit, exclusivement réservé aux bus.



Elu référent : David Pacaud

Voirie / éclairage public :

Informé d'une augmentation de 35 % de l'électricité et afin de minimiser le coût financier pour la collectivité, la commission Voirie a décidé pour faire des économies de diminuer les plages horaires. Les plages horaires existantes qui étaient de 6h jusqu'au lever du jour et du coucher du soleil jusqu'à 23h seront prochainement modifiées de 6h15 au lever du jour et du coucher du soleil à 22h30. Merci de votre compréhension.



...et communautaire

Grippe aviaire / avis du maire : //

Suite à divers échanges avec la DDPP, un renforcement des règles de sécurité doit être appliqué pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours pour tous les élevages qu'ils soient familiaux ou professionnels, de volailles toutes espèces confondues en relation avec le développement de la grippe aviaire. Ces règles s'appliquent immédiatement et quelle que soit la taille de l'élevage. Si quelques volailles ont peu d'intérêt, ce n'est pas le cas pour les éleveurs professionnels. Donc, par solidarité, il vous est demandé d'appliquer sans plus tarder ces prescriptions. Vous trouverez toutes les mesures sur :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

Le frelon asiatique : //

Pour lutter contre le frelon asiatique, sa capture peut être réalisée pour freiner sa prolifération.

UNE REINE FONDATRICE PIÉGÉE = UNE COLONIE ÉVITÉE

Un piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2m. Il est recommandé d'assurer une surveillance régulière et de renouveler l'appât (8 à 10 jours maxi).

Des pièges sont disponibles gratuitement en mairie.

Dispositif « argent de poche » : //

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une gratification de 15€/j dans la limite d'un travail réalisé par ½ journée de 3h30 avec une pause obligatoire de 30 mn. Les jeunes peuvent être accueillis pour accomplir des missions diverses pour la mairie.

Nous avons décidé de mettre en place ce dispositif sur notre commune dans le service espaces verts dans la période du 08 au 28 août 2022, en matinée.

Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur (employé communal ou élu municipal) qui les encadre et les accompagne pendant tout le temps de leur activité. Si vous êtes intéressé, vous pouvez envoyer votre candidature à la mairie.

Toutounet (c'est du civisme !) //

La municipalité constate une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose. On l'a tous vécu, se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chien » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Si même avec le pied gauche, ça peut porter bonheur, il faut avouer que les chaussures souillées par des déjections canines, il n'y a rien de plus énervant. La commune met à la disposition des propriétaires de chiens (parce que malgré les avancées technologiques les chiens ne sont pas encore capables de ramasser leurs besoins tous seuls !)

les toutounets. Entendez par là des distributeurs de sacs gratuits, comme celui-ci :

Retrouvez ces distributeurs dans le parc, sur le parking de l'église et sur le parking Pas du Clerc. Ces distributeurs sont remplis chaque semaine par les services techniques de Saint Georges du Bois. En cas de distributeur vide, n'hésitez pas à le signaler à l'accueil de la mairie au 05.46.27.97.31.

Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

LA VIE AVEC TOUTOUNET C'EST BIEN CHOUETTE !



La halte du cœur : //



Le planning de distributions des colis alimentaires les mois prochains, de 12h30 à 14h00 :

- Mardi 12 et 26 avril ; mardi 10 et 31 mai
- Mercredi 06, 13, 20 et 27 avril ; mercredi 04, 11, 18 et 25 mai

Diagnostic des assainissements non collectifs : //

La loi sur l'eau précise que les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuels des eaux usées domestiques. Les diagnostics sont organisés par le syndicat EAU17 en coopération avec la municipalité. En plus de l'aspect légal, ces contrôles ont de réels objectifs environnementaux et sanitaires.

Chaque administré concerné va recevoir en avril et par courrier un avis de contrôle (ne sont pas concernés ceux dont un contrôle a été effectué de moins de 10 ans) ; ce contrôle (payant – 110€) s'effectuera en juin 2022. En conclusion du contrôle, le technicien sera en mesure de conseiller pour des améliorations possibles, ou des travaux de réhabilitation et ses délais.

Votre élu référent : Jean Michel Jourdain – contact / s'adresser en mairie.



Mathilde HARBELOT conseillère municipale déléguée finances

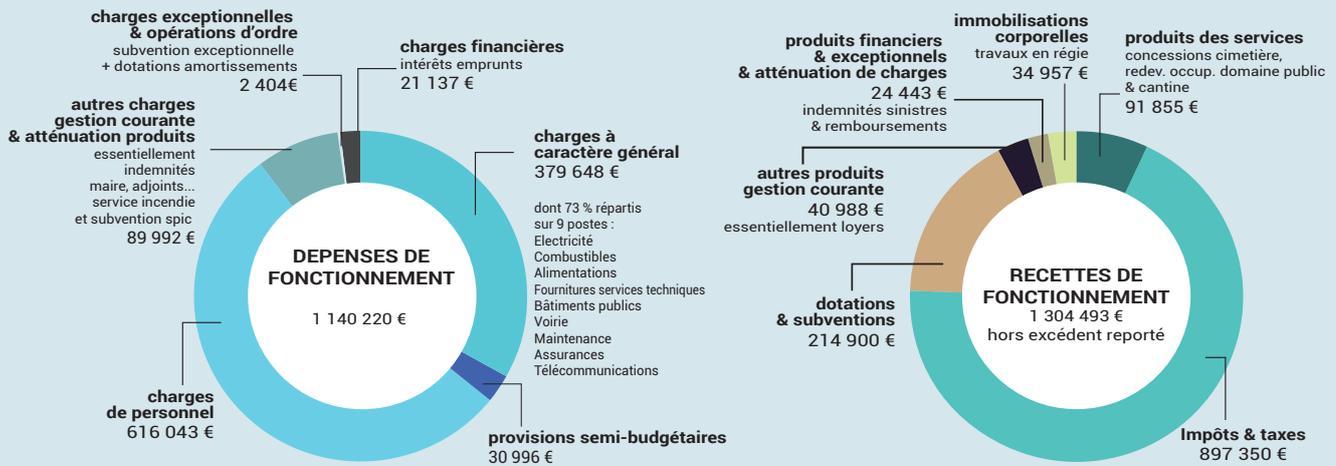
Retour sur le budget 2021 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 140 220 €	1 304 493 €	423 152 €	281 772 €
Boulangerie	587 €	23 883 €	25 868 €	15 079 €
SPIC	13 062 €	12 461 €	8 883 €	10 159 €
Lotissement	433 959 €	614 801 €	353 274 €	432 800 €

Comme chaque année la commune a travaillé en 2021 avec 4 budgets : **le budget principal** (fonctionnement et investissement de la commune) et **trois budgets annexes** :

- le budget boulangerie (gestion des loyers et du bâtiment de la boulangerie)
- le budget SPIC (gestion des revenus liés aux panneaux photovoltaïques)
- le budget lotissement (gestion de la vente des terrains)

Compte administratif budget principal 2021 :



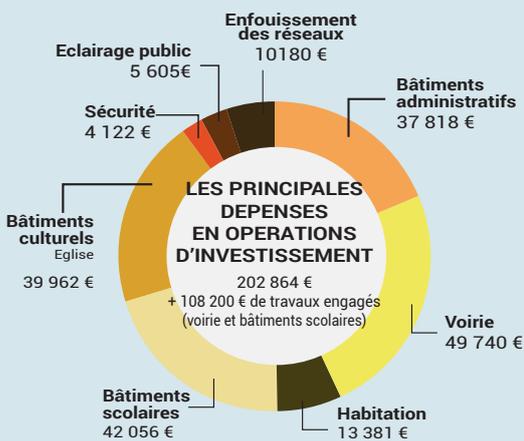
soit un excédent de fonctionnement pour 2021 de 164 273 euros

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2020, ceci étant dû en partie aux rattrapages des travaux non réalisés en 2020 à cause du covid ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle organisation des différentes équipes. L'excédent de fonctionnement dégagé cette année est par conséquent plus faible qu'en 2020. Pour rappel, l'excédent de fonctionnement (recettes - dépenses) est indispensable car une partie est virée chaque année à la section « investissement » en fonction des besoins.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2021 les principales recettes d'investissement ont été :

- FCTVA, taxe d'aménagement, dotations et excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant total de 226 172 €
- les subventions reçues pour un montant de 22 197 €



Concernant le lotissement, tous les lots sont soit vendus soit réservés !

Pour l'année 2022

Cette année les bases de la taxe foncière vont augmenter de 3.4 % (décision au niveau national sur laquelle nous ne pouvons intervenir), la TEOM (taxe d'ordures ménagères) et la taxe GEMAPI vont également augmenter. Face à toutes ces augmentations et afin de ne pas alourdir davantage le budget des georgipolitains, le conseil municipal a renoncé à augmenter nos taux communaux (les taux resteront donc à 41.46 % pour le foncier bâti et 64.50 % pour le foncier non bâti). Nous devons donc rester vigilants sur les dépenses qui seront impactées par les différentes hausses annoncées (EDF, carburant, fournitures...).

Côté investissements, le gros poste cette année sera la voirie (réseau pluvial rue de la Mare entre autres) ainsi qu'une première tranche de modernisation de l'éclairage public dans l'objectif de réduire la consommation électrique, le passage en leds devant nous permettre plus de 50 % d'économies par an.

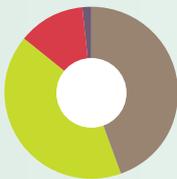
Un grand merci à toutes nos équipes qui, grâce à leur implication et leur ingéniosité, restent toujours vigilantes sur les dépenses permettant ainsi de continuer à pouvoir réaliser divers projets sur Saint Georges du bois.

Marquer les esprits! //

Dans la continuité du flash de janvier 2022, vous trouverez ici les relevés du radar pédagogique stationné en différents points de la commune, aux résultats évocateurs.

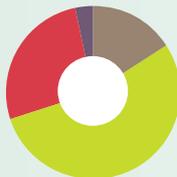
Du 04/01 au 01/02/2022, route de Vouhé, entrée Poléon, limitation 50 kms/h :

VÉHICULES ENTRANTS



≤ 50 Km/h	: 6 572 (44,59 %)
51 - 70 Km/h	: 6 109 (41,45%)
71 - 90 Km/h	: 1 846 (12,52%)
91 - 110 Km/h (et +)	: 213 (1,45 %)

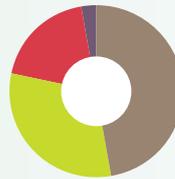
VÉHICULES SORTANTS



≤ 50 Km/h	: 2 105 (15,88%)
51 - 70 Km/h	: 7 194 (54,27%)
71 - 90 Km/h	: 3 530 (26,63%)
91 - 110 Km/h (et +)	: 427 (3,22 %)

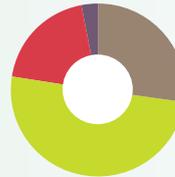
Du 02/02 au 17/02/2022, centre Poléon, limitation 50 kms/h :

VÉHICULES ENTRANTS



≤ 50 Km/h	: 4 116 (47,32 %)
51 - 70 Km/h	: 2 700 (31,04 %)
71 - 90 Km/h	: 1644 (18,90 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 239 (2,75 %)

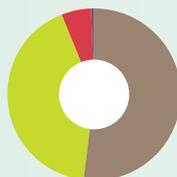
VÉHICULES SORTANTS



≤ 50 Km/h	: 1 897 (37,56 %)
51 - 70 Km/h	: 3 467 (50,22 %)
71 - 90 Km/h	: 1 336 (19,35 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 204 (2,95 %)

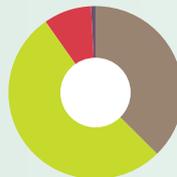
Du 18/02 au 28/02/2022, route de Poléon, sortie bourg, limitation 50 kms/h :

VÉHICULES ENTRANTS



≤ 50 Km/h	: 4 262 (52,06 %)
51 - 70 Km/h	: 3 442 (42,04 %)
71 - 90 Km/h	: 449 (5,48 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 34 (0,42 %)

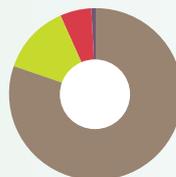
VÉHICULES SORTANTS



≤ 50 Km/h	: 3 122 (37,56%)
51 - 70 Km/h	: 4 392 (52,83%)
71 - 90 Km/h	: 741 (8,91%)
91 - 110 Km/h (et +)	: 58 (0,70 %)

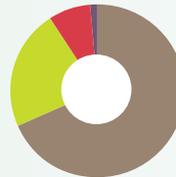
Du 01/03 au 22/03/2022, rue des Fougères, Chaillé, limitation 50 kms/h :

VÉHICULES ENTRANTS



≤ 50 Km/h	: 4 393 (80,47 %)
51 - 70 Km/h	: 712 (13,04 %)
71 - 90 Km/h	: 312 (5,72 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 42 (0,77 %)

VÉHICULES SORTANTS



≤ 50 Km/h	: 3 133 (68,48 %)
51 - 70 Km/h	: 1 025 (22,40 %)
71 - 90 Km/h	: 363 (7,93 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 54 (1,18 %)

L'analyse approfondie des données collectées confirme l'intérêt pédagogique de l'outil puisque les vitesses moyennes baissent au passage devant le radar. Des données qui sont utilisées ensuite par les forces de l'ordre.

Vie associative

Les Petits Galopins, Offre d'emploi :

L'équipe des petits galopins recrute un animateur H/F sur l'accueil périscolaire (matin, soir), mercredi et vacances scolaires. Vous assurez un travail d'accueil, d'animation et d'organisation des activités en concertation avec l'équipe.

Qualités : accueillant(e), esprit d'équipe et dynamique. Etre diplômé du BAFA ou du CAP Petite Enfance.

Déposez votre CV et lettre de motivation à la maison de l'enfance 107 rue du stade 17700 Saint Georges du Bois ou par mail à l'adresse suivante : galopins.direction@yahoo.fr.

L'accueil de loisirs sera ouvert cet été du 8 juillet au 5 Août et du 22 au 31 Août pour faire vivre de nouvelles aventures à vos enfants.

Communication :

Vous êtes maintenant habitués à lire sur la page Facebook et/ou sur le site internet les informations transmises par votre municipalité au fil de l'actualité. Nous vous invitons à plus encore : téléchargez « Intramuros » sur votre smartphone, vous aurez les alertes/événements/actualités/points d'intérêts de votre commune et des communes voisines si vous vous abonnez. Plus encore vous pouvez faire un signalement : c'est-à-dire, écrire, prendre une photo, et la poster avec votre commentaire. Ce signalement est reçu en mairie qui y donne suite. Vous participez ainsi à la vie locale.

Ainsi, parce qu'il est trop tôt pour en parler dans ce flash infos, Intramuros (mais aussi le site internet et la page Facebook) vous inviteront le 21 juin à la fête de la musique, à la fête des voisins, à la kermesse de l'APE ou tout autre manifestation que vous demanderez à faire paraître...

Saint-Georges du-Bois est sur **IntraMuros**

Téléchargement gratuit

Disponible sur Google Play et App Store

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours!

Journée Intergénérationnelle :

Après les après-midis du 5 mars et du 2 avril, le prochain rendez-vous est fixé au 7 mai 2022.

ENVIE D'UN MOMENT DE PARTAGE ET DE JEUX?

APRÈS-MIDI INTERGÉNÉRATIONNEL

Le commission animation et jeunesse et le conseil municipal des jeunes vous invitent

SAMEDI 7 MAI 2022 - DE 14H A 17H
Salle des Aînés - Saint Georges du Bois

LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEUR PARENTS

RAM Grains de soleil :

St Georges du bois
Salle des fêtes
Dimanche 10 Avril

**VIDE
PLACARDS**

**Jeux, jouets,
vêtements adulte et
enfant, puériculture**

Renseignements et réservations
**06 15 28 05 56 ou
06 60 21 89 12**
www.grainsdesoleil.fr



Buvette
crêpes sur place

Ne pas jeter sur la voie publique

Amicale laïque :

ST GEORGES DU BOIS
3 €/ml **1er mai**
VIDE-GRENIERS
P&RC MUNICIPAL

Dans le parc, sans voiture
Rue du parc avec voiture
Emplacements limités !

Des expositions sur le site :
GEORGIPOLIPENTRES
LOSIRS CREATIFS
Section JARDINAGE
Miniatures matériels agricoles

Buvette
Restauration rapide

Entrée gratuite des visiteurs de 8h à 18h

Reservations :
Annick 06 63 57 41 17 / Philippe 06 60 09 49 28

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Gym volontaire :

MARCHÉ SAINT GEORGES DU BOIS DIMANCHE 22 MAI

Organisée par la Gym volontaire de St Georges du Bois

RDV de 9h00 à 9h30 Parc de St Georges

2 CIRCUITS !!
11 km 8 km

Tarifs :
Adultes : 6 €
Enfants + 12 ans : 3€
Enfants - 12 ans : gratuit

Renseignements et inscriptions
avant le 15 mai 2022 au :
06 11 63 25 04 ou 06 35 35 66 37

Café, thé d'accueil, ravitaillement et apéritif à l'arrivée.
(Merci de vous munir de vos verres)

Ne pas jeter sur la voie publique